

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2023-04 DU 1^{er} AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le premier avril deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, en séance publique limitative en lien avec les directives sanitaires liées au covid-19, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Virginie BROS FACER

Date de convocation : 28/03/23

Date d'affichage : 28/03/23

NEW DEAL : DEMANDE D'ABANDON DU SITE DE CASTEX

Madame la Maire rappelle que la commune de Castex a bénéficié par arrêté ministériel 2022_1 du 1^{er} février 2022 d'une dotation dans le cadre du New-deal avec les 4 opérateurs, dotation pour laquelle SFR est opérateur leader.

Parallèlement et dans le même arrêté, la commune de Daumazan-sur-Arize a également bénéficié d'une dotation dans le cadre du New-deal avec les 4 opérateurs, pour laquelle SFR est également opérateur leader.

Lors de la mise en œuvre opérationnelle, suite au travail de concertation engagé sur les deux communes, SFR a trouvé une solution permettant d'optimiser la couverture des deux points d'intérêts à couvrir sur chaque commune par l'implantation d'un seul pylône sur Daumazan-sur-Arize.

En conséquence, la commune de Castex demande l'abandon du site de Castex (2021_LOT3_ZN_09_02); arrêté 2022_1 du 1^{er} février 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'abandon du site de Castex (2021_LOT3_ZN_09_02); arrêté 2022_1 du 1^{er} février 2022.

- autorise Madame la Maire à signer toutes les réalisations de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 1^{er} avril 2023

Le secrétaire de séance,

V. BROS-FACER



Madame La Maire,
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte le 07 AVR. 2023

Après dépôt en sous-préfecture le 07 AVR. 2023

Après publication ou notification le 07 AVR. 2023